

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — » 6 » 11 » 20

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.
PARIS : HAVAS et C^o, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RÉCLAMES — 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Arrivées à		Départs de		Arrivées à											
CAHORS		CAHORS		LIBOS		VILLENEUVE-SUR-LOT		AGEN		PÉRIGUEUX		BORDEAUX		PARIS	
11 h. 10 ^m matin.	5 h. 10 ^m matin.	6 h. 53 ^m matin.	10 h. 12 ^m matin.	10 h. 28 ^m matin.	10 h. 45 ^m matin.	4 h. 27 ^m soir.	12 h. 45 ^m matin.	5 » 7 » soir.	1 » 20 » soir.	2 » 55 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	4 » 39 » »	4 » 39 » »
9 » 41 » »	5 » 40 » »	7 » 24 » »	8 » 46 » »	9 » 24 » »	10 » 54 » »	10 h. 19 — 11 h. 17 soir.	» 4 » soir.								

Train de marchandises régulier : { Départ de Cahors — 5 h. 20^m matin.
Arrivée à Cahors — 7 h. 55^m soir.

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25^m matin.

Cahors, 3 Août.

Le parti bonapartiste est infatigable dans sa campagne contre la loi municipale. Les cinq impérialistes qui font partie de la commission du Sénat, chargée de l'examen de cette loi, ont soulevé toute sorte de difficultés en présence de MM. Dufaure et de Marcère. On a remarqué l'étrange désinvolture avec laquelle ces cinq partisans de l'Appel au peuple, mettant leur drapeau dans leur poche, ont répondu surtout l'article 3 qui propose précisément un appel immédiat au peuple, un appel aux électeurs municipaux de la France. En fait d'appel, dit la France, ils ne connaissent guère en ce moment que l'appel à la discorde et aux mauvaises passions.

Mais le débat prochain sur la loi des maires ne devant pas, quel qu'en soit le résultat, leur procurer le conflit tant convoité, la crise si désirée, ils imaginent chaque jour quelque une de ces informations hasardées, de ces prétendues déclarations du chef de l'État, qui n'ont même pas le mérite d'une ombre de ressemblance.

La vérité est que le Maréchal-Président est complètement d'accord avec le ministère, et que le pays parfaitement tranquille pendant la session des Chambres va travailler avec le même calme dès que la session sera terminée.

En même temps que nous sommes témoins des efforts des bonapartistes pour troubler le pays, les radicaux font des efforts semblables contre l'Eglise. Ils ne réussiront pas davantage. On trouvera plus loin, à la Revue des journaux, deux articles intéressants du Français et du Moniteur universel. On y verra que le ministère, parlant au nom de la majorité de la Chambre, n'est pas plus dupe des radicaux que des impérialistes. Nous avons la confiance qu'il continuera à combattre les uns et les autres avec la même ardeur et la même justice.

CORRESPONDANCE

Versailles, 4^e août.

Le conseil des ministres s'est réuni aujourd'hui à une heure à Versailles sous la présidence de M. le maréchal de Mac-Mahon. Il n'a pris aucune décision importante et s'est occupé des affaires courantes.

L'entrevue qui devait avoir lieu entre le président du Sénat, le président de la Chambre et le président du conseil au sujet de la prorogation des Chambres n'a pas été tenue aujourd'hui. M. le duc d'An-

diffret-Pasquier étant retenu à Paris par suite de l'indisposition qui l'a empêché de présider hier le Sénat.

Si on le desire, les bureaux de gauche de la Chambre des députés sont disposés à accepter la date de prorogation des Chambres du 12 août au 10 novembre.

Bien que rien d'officiel n'ait été arrêté on pense généralement que l'entente sera faite sur cette question de prorogation et qu'elle ne soulèvera pas de difficultés.

On assure que le pouvoir exécutif accepte les dates proposées et que étant d'accord sur les dates avec les Assemblées, il prorogera par décret les Chambres, maintenant ainsi les droits que lui confère la constitution.

Le Gouvernement toutefois n'a pu encore faire officiellement connaître son adhésion, attendu qu'officiellement il n'a pas reçu encore communication des vœux exprimés par les Chambres. Il en délibérera après l'entrevue de M. le garde des sceaux, avec les présidents des Chambres, nul doute qu'il n'accepte les propositions des présidents.

Les bureaux des trois groupes de gauche de la Chambre des députés se sont réunis aujourd'hui et ont admis qu'une commission de vigilance siégerait pendant la prorogation des Chambres. Cette commission sera composée des bureaux de gauche et des députés qui voudront s'adjoindre à eux.

Le centre gauche du Sénat s'est réuni aujourd'hui : il a décidé d'ajourner à la session prochaine le renouvellement de son bureau qui restera ainsi en fonctions pendant la prorogation.

On sait que M. le comte Rampont, sénateur de l'Ardèche, est président de ce groupe et que M. Laboulaye en est vice-président. A la suite du discours que M. Laboulaye a prononcé dans la discussion sur la collation des grades, il avait été question que le bureau tout entier de la réunion donnerait sa démission, pour forcer M. Laboulaye à donner la sienne et à cesser d'être à la tête d'un groupe dont il venait de contrarier si nettement les idées. On est revenu sur cette détermination inspirée un peu trop par la colère et le dépit et on n'a pas voulu marquer vis-à-vis de M. Laboulaye une défiance contraire à sa haute situation et aux services qu'il a rendus au centre gauche.

La candidature de M. Dufaure comme sénateur inamovible est décidément posée et acceptée. L'on cherche toutefois, dans la droite du Sénat à faire ajourner l'élection après la prorogation. M. Dufaure avant d'accepter officiellement la candidature tient à ce que le jour de l'élection soit à l'avance fixé. Mais on peut considérer comme certaine son acceptation.

Le succès de cette candidature paraît assuré puisqu'elle est acceptée et patronnée par des membres du centre droit tels que M. Bocher, et par les gauches.

Le point sur lequel on n'est pas également d'accord, c'est sur l'époque de l'élection. La droite du Sénat voudrait renvoyer, comme je viens de le dire, l'élec-

tion après la prorogation afin de pouvoir renvoyer du même coup la discussion sur le projet des maires.

Les gauches voudraient enrayer cette tactique. Aussi, si, à la séance de jeudi, elles se sentaient en nombre, et si on remarque des vides à droite, il est probable que la mise à l'ordre du jour de l'élection sera demandée par un membre du centre gauche.

La commission municipale sénatoriale se réunit aujourd'hui. Il est probable qu'elle nommera aujourd'hui son rapporteur.

La commission municipale extraparlementaire s'est réunie aujourd'hui au ministère de l'intérieur et a terminé l'examen du titre relatif aux attributions des maires et des conseils municipaux.

Dans sa première séance qui aura lieu demain ou après demain, elle collationnera les articles du projet et elle révisera la rédaction. Il est probable que le rapport sera déposé sur le bureau de la Chambre avant la prorogation.

Le général Chanzy doit être entendu par la commission du budget sur le budget de l'Algérie.

Un duel au pistolet a eu lieu entre MM. Cunéo d'Ornano et Duclaud, députés. Aucun n'a été blessé.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance du 31 juillet.

La discussion du budget de l'instruction publique a été terminée.

Un débat s'est engagé entre M. Dréo et M. Waddington sur les écoles normales de filles, qui sont en très petit nombre en France.

M. Dréo demandait un accroissement de crédit spécial affecté à cette catégorie d'écoles.

M. Waddington s'est plaint du peu d'empressement des conseils généraux à concourir à cette dépense, et a déclaré que tant qu'ils ne se montreraient pas mieux disposés à faire dans ce but de sérieux sacrifices, le gouvernement se trouverait condamné à l'inaction.

Sur la proposition de M. Guichard, la Chambre a adopté, à la majorité de 301 voix contre 136 sur 437 votants, une augmentation de 5,000 francs, à titre d'encouragement moral, sur la subvention de 600,000 francs accordée aux communes qui pratiquent la gratuité pour l'enseignement primaire.

Ce vote a tous les caractères d'un vote de principe.

Le gouvernement songe déjà à rendre obligatoire l'instruction primaire.

La majorité républicaine de la Chambre incline également vers la gratuité.

ORIENT

Pas de nouvelles de la guerre en Serbie.

La victoire que les Monténégrins viennent de remporter sur le corps d'armée de Moukhtar Pacha, et

que nous avons annoncée avant-hier, ne paraît pas contestable. Après avoir défait, dans la journée du 23 juillet, la petite armée monténégrine, les Turcs ont voulu la poursuivre, et ils se sont engagés probablement sans précaution jusque près de la frontière de la Principauté, où ils ont rencontré des forces assez considérables qui les ont taillés en pièces. On suppose qu'il y a eu de la part du prince Nicolas une manœuvre habile qui a consisté à se dérober tout d'abord par une fuite rapide afin de faire croire à l'anéantissement de ses soldats, et d'attirer ainsi l'ennemi dans un piège où il a en effet succombé. Mais il paraît certain que l'armée monténégrine n'a pas encore repris, malgré le succès du 29, sa marche vers Mostar.

Il est manifeste que l'opinion publique, en Europe, se prononce de plus en plus nettement pour une action diplomatique qui mette fin au conflit dans lequel s'usent les dernières ressources de l'empire ottoman et de ses provinces révoltées. En se prolongeant, il est à craindre que la lutte ne fasse naître des difficultés qui viennent s'ajouter aux difficultés actuelles, et n'entraîne des complications du caractère le plus grave. Le moment paraît venu où il serait imprudent de laisser plus longtemps les événements suivre leur cours en quelque sorte fatal.

Aussi, les esprits prévoyants sont-ils disposés à accueillir tous les symptômes d'une prochaine intervention des puissances en vue du rétablissement de la paix dans la presqu'île des Balkans. Deux journaux de Londres ont reçu de Berlin et de Vienne des télégrammes qui sont de nature à encourager cette espérance. La dépêche du Times montre la Turquie et la Serbie également prêtes à écouter des ouvertures pacifiques. Celle que le Daily Telegraph reçoit de Vienne va encore plus loin. Elle annonce que l'Angleterre aurait pris, à Belgrade et à Constantinople, l'initiative de négociations qui auraient reçu l'approbation des puissances. Elle ajoute même qu'une seule objection se présente du côté de la Sublime-Porte, qui demanderait que les pourparlers préliminaires ne fussent pas accompagnés d'une suspension d'armes. Il ne serait nullement impossible que la Turquie cédât aujourd'hui sur ce dernier point.

Lundi soir se sont ouverts dans le Parlement anglais les débats sur les affaires d'Orient. L'Angleterre est résolue à maintenir la ligne de

conduite qu'elle a adoptée. Les critiques de l'opposition ont porté sur les moyens employés par le cabinet tory beaucoup plus que sur le fond même de sa politique.

Lord Granville à la Chambre des lords, M. Gladstone et d'autres députés à la Chambre des communes, ont pu trouver que le gouvernement avait manqué d'habileté dans les négociations relatives à la Note Andrassy et au Memorandum de Berlin, et qu'il avait commis une imprudence en envoyant la flotte anglaise dans la baie de Besika. Les whigs, au pouvoir, auraient peut-être agi comme l'ont fait les tories, mais que deviendrait la tradition si l'opposition ne remplissait pas sa fonction, qui est de critiquer ?

Aucun de ces orateurs n'a été jusqu'à blâmer le but poursuivi par la politique anglaise dans la question d'Orient.

Le discours de M. Gladstone a été, comme on pouvait s'y attendre, l'expression d'une politique toute pacifique. L'éminent orateur a déclaré, comme l'avait fait lord Derby en s'adressant à la députation de la Ligue en faveur des chrétiens d'Orient, que la Russie ne songe qu'à la paix, et il a qualifié d'admirable l'attitude observée, dans la crise actuelle, par la France, l'Allemagne et l'Italie. M. Gladstone demande qu'un concert européen s'établisse au plus tôt pour ramener la paix en Orient, sans attendre même une victoire décisive d'un côté ni de l'autre.

Dans sa réponse, M. Disraeli s'est surtout appliqué à justifier les actes du cabinet. Il a de nouveau montré les dangers que renfermait, suivant lui, le Memorandum de Berlin, lequel conduisait à l'occupation des provinces et à la guerre. Il reconnaît que la Russie et l'Autriche ont fait, au début, des efforts sincères pour empêcher un conflit; mais l'action des sociétés secrètes et des comités révolutionnaires est venue contrarier ces efforts.

Quant à une intervention de l'Angleterre, le premier ministre la croirait encore prématurée; mais dès que l'occasion se présentera, le gouvernement anglais sera prêt à prendre sa part dans l'œuvre de pacification.

Ces déclarations du chef du cabinet se complètent par celles du ministre des affaires étrangères. Lord Derby, répondant à lord Granville, a subordonné l'action diplomatique du cabinet au dénouement des opérations militaires et à la possibilité d'obtenir le concours des autres puissances. L'idée de la

nécessité d'un concert européen, exprimée par M. Gladstone, se retrouve ainsi dans les paroles du chef du Foreign Office. Lord Derby a ajouté que le cabinet ne changerait pas sa ligne de conduite, mais qu'il continuerait, sans risquer inutilement de troubler la paix de l'Europe, à poursuivre son but, qui est d'amener une solution « satisfaisante et définitive » des difficultés actuelles.

Les diverses motions sur lesquelles s'était engagé le débat dans l'une et l'autre Chambres, ont été retirées à la suite de ces explications.

REVUE DES JOURNAUX

Moniteur universel.

Mgr le cardinal de Paris vient d'adresser une lettre à M. le président du conseil, ministre de la justice et des cultes, au sujet de suppressions de crédits proposées par la commission du budget, soit au département des cultes, soit au département de la guerre. L'intervention de l'honorable prélat est fort naturelle, mais on peut dire que le langage antérieur de M. Dufaure l'avait rendue d'avance presque inutile. M. le président du conseil a déclaré en effet devant le Sénat qu'il combattrait avec énergie les votes en question de la commission du budget, parce qu'il les considérait comme attentatoires à l'équité et aux convenances publiques.

Il y a un passage toutefois, dans la lettre du cardinal Guibert, qui est absolument irréfutable, à quelque point de vue qu'on se place, pour trancher la question des rapports de l'Eglise et de l'Etat. Nous voulons parler des aumôniers militaires et de leur solde. En effet, l'institution dont il s'agit ici « est l'œuvre d'une loi longuement délibérée en trois lectures par l'ancien parlement. » Quant au traitement des aumôniers, il est aussi peu élevé que possible, et il a été fixé, conformément au principe de la loi qui précède, par un décret présidentiel, sur la proposition du ministre de la guerre. Dans ces conditions arrive la commission du budget, qui propose résolument de supprimer, « non-seulement la solde des aumôniers militaires, mais encore l'indemnité pour frais de culte qui leur est actuellement accordée parmi les dépenses des hôpitaux. »

Nous répondons à notre tour que si la commission du budget est souveraine, c'est pour établir la régularité des dépenses, mais nullement pour statuer sur le principe de ces dépenses. Il est possible, ce que nous ne croyons pas, que les aumôniers militaires constituent une dépense inutile et indigne d'un Etat républicain; mais alors, c'est au Parlement à demander et à faire voter une loi qui les supprime. Tant que la loi contraire subsiste, il est du devoir du Gouvernement d'inscrire les crédits qui s'y rapportent, comme il est du devoir de la commission du budget de les voter.

Voilà la vérité budgétaire. MM. les radicaux peuvent l'ignorer, mais il appartient aux républicains sincères et vraiment conservateurs de leur rappeler; autrement nous courrions le risque de laisser s'établir par-dessus le jeu régulier des pouvoirs publics une institution sans garanties autres que celle de ses passions, et qui aurait les mains libres pour détruire les services de l'Etat. Le centre gauche, dans une de ces dernières réunions, a hautement affirmé cette doctrine. Nous l'en félicitons, et il faut que la majorité qui a repoussé les exigences des radicaux dans la loi municipale, fasse encore acte de virilité contre une commission du budget dont les allures omnipotentes constituent un véritable danger.

Français.

Au lieu de s'indigner contre certains

députés de la gauche, on serait volontiers tenté de les prendre en pitié. La discussion du budget de l'instruction publique les a mis à une plaisante épreuve. Déblâter et vociférer pendant dix ans contre les insinuations ecclésiastiques de tout ordre, dénoncer « la lèpre dévorante » du clergé, poursuivre la théologie et les théologiens, prendre devant les réunions électORALES les plus hardies résolutions de combattre le « cléricalisme » et les engagements les plus formels de séparer violemment l'Eglise et l'Etat, signer toutes les déclarations de guerre contre l'Eglise, et, le jour où l'on est en majorité dans une Chambre républicaine, voter des fonds pour les facultés de théologie; la contradiction est vraiment trop criante.

M. le ministre de l'instruction publique, qui avait à ménager les apparences et à sauver, s'il se pouvait, la dignité de ceux dont il réclamait les suffrages, a enveloppé les propositions budgétaires de toutes les précautions possibles. Il a représenté les facultés de théologie comme les derniers et sûrs asiles du gallicanisme; il a essayé de changer un vote de confiance à l'efficacité de la théologie en un vote de défiance contre la faculté « italienne et ultramontaine » de Poitiers; manière ingénieuse d'obtenir pour les malheureuses facultés les suffrages de M. Guichard et de ses amis!

Mais M. Guichard ne se contente pas de stériles assurances. M. le ministre parle des « anciennes traditions de l'Eglise de France. » C'est bien vague. M. le ministre veut protéger le jeune clergé contre des influences qui ne sont certainement pas celles que le ministre voudrait favoriser; c'est encore ambigu. M. Guichard réclame qu'on s'explique. Oui ou non, les facultés de l'Etat enseignent-elles les déclarations de 1862, « les lois qui ont été promulguées et confirmées par Louis XIV, par Louis XV, par Louis XVI? » Si oui, M. Guichard votera toutes les subventions qu'on lui demandera. Si non, non. Ces fiers républicains sont les serviteurs si dociles de la tradition monarchique; ils sont mal à l'aise s'ils ne se sentent pas en accord avec Louis XIV, Louis XV et Louis XVI, le duc de Choiseul, Mme de Pompadour et M. Dupin! Ces libéraux veulent bien que l'Etat favorise une théologie, à la condition que ce soit une théologie conforme à leurs idées!

La comédie n'eût pas été complète si M. Lockroy n'eût pas demandé à M. Dufaure des nouvelles des « articles organiques. » Il le fait sur ce ton de gravité parfaitement comique que l'on sait. M. Lockroy, l'ancien vaudevilliste, l'ancien rédacteur du Figaro, dissertant sur les idées de Portalis, n'était-ce pas un morceau vraiment facétieux? M. Dufaure a répondu, avec cette bonhomie railleuse dont il a le secret, de manière à ôter pour quelque temps à M. Lockroy l'envie de recommencer. Les rires n'ont pas été du côté de M. Lockroy, et la Chambre a voté le budget des facultés de théologie, s'élevant à 244,000 francs. Pour bien mettre ses collègues en demeure de se prononcer sur le système de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, M. Talandier a déclaré que ni lui ni ses amis ne voteraient un seul des articles du budget des cultes. C'était rentrer dans la logique, mais s'exposer à un échec. L'amendement de M. Talandier a réuni 68 suffrages.

INFORMATIONS

INAUGURATION du Monument de Coulmiers. Coulmiers, 30 juillet.

Le monument que l'on inaugure a été élevé avec le produit de souscriptions recueillies.

A la suite d'un concours ouvert à Paris, le projet de M. Coquard a été adopté. Le monument est composé d'une croix en pierre blanche surmon-

tant un talus en terre de forme circulaire. Une palme et le nom des officiers qui commandaient à Coulmiers sont gravés sur une des faces de la croix. Le talus de terre est creusé en voûte à l'intérieur et six cercueils y ont été placés. Ils contiennent les dépouilles de dix soldats sur douze cents environ qui reposent dans les champs. Il a été impossible de procéder encore à leur exhumation.

La cérémonie d'inauguration du monument a eu lieu à midi précis, par un temps splendide.

Un autel avait été improvisé sur les marches qui conduisent au pied de la croix. Une messe basse y a été dite. La musique du 30^e régiment d'artillerie accompagnait les prières. Des salves d'artillerie ont été tirées à l'élévation, à l'Evangile et au De profundis.

Aussitôt après l'office divin, Mgr Dupanloup a prononcé une allocution, dont voici les passages principaux. Mgr Dupanloup a lu son discours; c'est, je crois, la première fois que cela lui arrive; son émotion était telle, qu'il a dû s'arrêter à plusieurs reprises.

C'est avec une profonde émotion, messieurs, que je promène aujourd'hui mes regards sur ce champ d'un glorieux combat et qu'autour de ce religieux monument, que je dois bénir et où sont inscrits les noms des braves soldats morts à Coulmiers pour la patrie, j'aperçois et salue ces vaillants chefs qui ont ici-même combattu et vaincu.

Et au milieu d'eux le noble général qui représente si dignement en ce jour le chef de l'Etat, cet illustre maréchal dont la loyale épée protège si dignement l'ordre, la paix et le fécond travail de la régénération de la France! Et vous aussi messieurs les sénateurs, députés, magistrats, représentants de la population orléanaise, et vous tous, dont le zèle actif à sa ériger, avec le concours d'un artiste chrétien, ce monument national qui rappellera longtemps à la postérité un grand souvenir.

Quelle mémorable journée! Depuis le 41 octobre, nous étions occupés par l'ennemi et séparés du monde entier. Nous caressions cependant encore une dernière espérance, car nous savions qu'une armée française s'approchait pour tenter notre délivrance. Tout à coup, dans la matinée du 9 novembre, le canon retentit. Quelle émotion alors de toute cette ville, de tout ce peuple anxieux qui suivait les péripéties de la bataille, selon que le canon paraissait marcher vers nous ou s'en éloigner! Et quels transports le soir, quelles acclamations quand nous vîmes entrer dans nos murs nos soldats vainqueurs! C'était donc la victoire, notre première victoire, et c'était vous, général, qui l'aviez gagnée, vous et vos vaillants compagnons d'armes.

Que d'espoir, malgré nos revers, nous fut alors permis et fit tressaillir la France! Quel enthousiasme ce succès de Coulmiers éveilla dans nos cœurs!

Mgr d'Orléans retrace en quelques mots la joie que la population orléanaise ressentit de sa délivrance inattendue; il termine son discours en ces termes:

Aujourd'hui donc que nous avons ressaisi déjà notre épée brisée, puisse-t-elle ne plus sombrer de nouveau! Appuyons sur la croix cette épée française et chrétienne, sur la croix à l'ombre de laquelle reposent nos morts.

Et derrière, messieurs, toutes les tristes incroyances qui, en dissolvant l'âme de la France, briseraient de nouveau sa valeur! La foi et la vaillance! voilà, messieurs, l'âme française. Nos anciens peux ne les séparaient jamais. La croix avec l'épée, voilà, ô France, ton symbole et le gage de ton indomptable espérance. *Spes illorum immortalitate plena est.*

L'impression produite par ces paroles a été immense. J'ai vu, de mes yeux vu, plus d'un vieux soldat essuyer furtivement une larme.

Après Mgr Dupanloup, MM. Frot, président de la commission du monument, de Gourcy, maire de Coulmiers, ont pris la parole.

M. le général d'Aurelle de Paladines a ensuite rappelé dans un long discours les principales phases de la bataille.

Lorsqu'il a terminé, M. le général Bataille monte à son tour les marches de granit du monument, la musique militaire fait le salut, et d'une voix ferme et vibrante, le général s'exprime ainsi:

Quand un soldat donne sa vie pour la défense de sa patrie, il fait le plus grand sacrifice qu'il soit donné à l'homme d'accomplir; aussi certainement Dieu le reçoit dans son sein à l'égal d'un martyr. En ce moment donc, vous tous, morts glorieux, vous êtes aux pieds de Dieu, car si tout à l'heure encore il restait un seul d'entre vous qui n'eût pas trouvé grâce entière, les prières qui viennent de s'élever ont dû obtenir pour lui paix et miséricorde.

Vous, général d'Aurelle de Paladines, qui, dans votre patriotisme et avec votre seule énergie, étiez parvenu à organiser en si peu de temps ce premier noyau de la résistance dans la province; vous à qui nous devons l'une des rares journées heureuses de cette triste guerre; au nom de ceux que vous commandiez, au nom de ceux qui loin de vous restaient impuissants dans leur dure captivité; au nom de tous enfin, laissez-moi vous serrer la main.

Plusieurs fois les applaudissements l'interrompent. Il descend de la tribune improvisée pour donner l'accolade au général d'Aurelle. Ce spectacle de deux vieux braves s'embrassant à la place où tant de braves ont succombé était touchant.

Il était alors près de trois heures, la foule s'écoulait lentement et reprenait le chemin d'Orléans.

On peut évaluer à 3,000 personnes environ la foule qui se pressait dans les champs et sur la route de Coulmiers.

(Patrie).

CHRONIQUE RELIGIEUSE

L'affaire du P. Du Lac, directeur de l'école Sainte-Genève, contre les journaux anti-religieux est venue, le 28 juillet, devant le tribunal correctionnel de Paris, (9^e chambre).

Outre le P. Du Lac, quatre élèves majeurs de l'école et cent soixante parents d'élèves se sont portés partie civile.

Le tribunal a condamné chacun des gérants des journaux à 2,000 francs d'amende, avec insertion du jugement dans dix journaux de Paris et dans vingt journaux de province.

« Les députés et journalistes libres-penseurs se montrent très-mécontents de ce jugement, dit la Gazette de France. Ils tiennent à ce sujet des propos les plus insensés.

« Les frais d'amende et les insertions s'élèveront par journal à plus de vingt mille francs. »

— D'après une dépêche de Rome, le Pape a reçu dernièrement les élèves des collèges étrangers; et les a invités à combattre l'impie et à défendre la religion. Pie IX a parlé des efforts que font les ennemis du catholicisme pour combattre l'autorité du Saint-Siège, leur rappelant que ce siège est la base de l'Eglise du Christ.

Il a terminé son allocution en invitant les élèves à être de dignes ministres de Dieu.

— M. Borrero, président de la Répu-

blique de l'Equateur a reçu du Saint-Père une lettre de félicitations.

— Mgr Augustin Vérot, évêque de Saint-Augustin (Floride), est mort d'une attaque d'apoplexie.

Né en France, dit l'Univers, et membre de la Société de St-Sulpice, M. Vérot était arrivé aux Etats-Unis en 1836. Il fut d'abord attaché au Grand-Séminaire de Baltimore, où il professa successivement les mathématiques, la philosophie et la théologie.

Le 21 décembre 1857, M. Vérot fut nommé vicaire apostolique de la Floride, que le Saint-Siège venait d'ériger en Vicariat.

Le 14 juillet 1861, Mgr Vérot fut appelé au siège de Savannah (Géorgie) et de là au siège de Saint-Augustin.

Pendant la guerre de sécession, les deux armées belligérentes purent apprécier le dévouement de Mgr Vérot.

— Je parlerai prochainement des suppressions projetées au budget des cultes. Henri NADAL.

CHRONIQUE LOCALE ET MÉRIDIIONALE.

La commission chargée d'examiner les candidats au brevet de capacité pour l'enseignement primaire s'est réunie lundi dernier, et a terminé ses travaux mercredi.

64 candidats s'étaient fait inscrire; 58 se sont présentés; 19 ont été admis aux épreuves orales; 16 ont été jugés dignes du diplôme.

Ce sont, par ordre de mérite: MM. Séguy, Vieu, Rastier, Pradon, Sourzat, Nadal, Bouloumié, Ferrer, Redon, David, Tournier, Serres, Calméjane, Roussignol, Leygues, Védrières.

Par arrêté de M. le Directeur général de l'Enregistrement des domaines et du timbre, en date du 25 juillet, M. Lorphelin, receveur à Réquista, est nommé au bureau de Luzech.

La distribution des prix à la Pension Henri IV, dirigée par M. Vallée a eu lieu hier en présence d'un grand nombre d'invités.

M. le vicaire général Blavier a prononcé le discours suivant que nous sommes heureux de reproduire:

Chers jeunes gens, Tout change: les institutions les plus solides tombent et disparaissent; les coutumes les plus respectées font place à des usages nouveaux; la distribution des prix garde son caractère et sa physionomie; elle ne cesse pas d'être un jour de fête, elle en a toujours les attrails. Les élèves l'attendent avec impatience, les parents la saluent avec bonheur, les maitres sont émus à son approche, les populations n'y sont jamais indifférentes et ce qu'il y a de plus distingué dans un pays, s'empresse pour en relever l'éclat. Pourquoi? Il s'agit d'encourager, en les récompensant, les utiles labours de la jeunesse, de la jeunesse l'espoir des familles et de la patrie; il s'agit de stimuler son ardeur pour des efforts nouveaux et toujours plus importants.

Je remercie votre maître bien aimé de la part qu'il me donne dans cette belle fête; je sais ce qu'il attend de moi. Son zèle, son dévouement pour ses élèves, si chers à son cœur, me demandent de vous adresser une parole utile, une parole capable de donner une force nouvelle aux leçons que vous prodiguez son infatigable ardeur.

J'essaierai donc, et m'adressant à vous tous, mais, surtout à vous qui allez dire adieu à l'école et prendre place dans le monde, — je vous dirai: Soyez des hommes.

Cette raison qui nous distingue, cette raison qui nous place si haut sur l'échelle

des êtres, cette raison dont nous sommes si fiers, dont nous voudrions parfois faire une souveraine sans dépendance et sans contrôle, cette raison il ne suffit pas de l'avoir, il ne suffit pas d'en exalter les grandeurs, d'en exagérer les prérogatives, il faut savoir l'écouter, la respecter, en suivre les lois.

L'homme, l'homme digne de ce nom n'est pas seulement l'être qui a la raison, c'est celui qui règle sa vie d'après les lois de la raison.

Cet homme sait ce qu'il fait, il sait pourquoi il le fait : il sait sa fin, il veut l'atteindre, il sait le chemin et il veut le suivre jusqu'au bout ; il ne recule jamais, les labeurs ne le rebutent pas, les obstacles ne le déconcertent pas, les difficultés ne l'étonnent pas, il va où est le bien, le bien dont il a besoin, le bien qu'il lui faut, il veut atteindre ce bien : — Il va — faut-il des sueurs, faut-il du sang ? — Qu'importe ? il faut arriver. Voyez-vous ce vaillant capitaine ? La patrie lui a confié ses dernières ressources, elle a placé en lui ses dernières espérances, il croit tenir, enfin, le secret de la victoire, il voit le salut de la patrie dans le succès de la bataille : ne lui parlez pas de la grandeur du péril, de la puissance des obstacles, ne lui faites pas le calcul des pertes et des sacrifices ; il bondit, il s'élançe, il se précipite entraînant tout à sa suite vers cette position où son œil aperçoit le point décisif de la lutte.

C'est la loi de la raison : connaître le but, connaître le chemin, — vouloir jusqu'au bout.

Ne sont-ils pas trop nombreux les hommes dont la vie se déroule à l'aventure, aujourd'hui dans un sens, demain dans un sens opposé, ces hommes sur lesquels nul ne saurait compter et qui ne sauraient compter sur eux-mêmes ; ces hommes qui imposent silence à l'immuable raison et livrent leur vie au mobile intérêt : semblables au papillon volage, ils se laissent entraîner et séduire par un éclat trompeur et trouvent l'angoisse, la douleur, la mort là où ils cherchaient le bonheur et la vie. Sans doute nous sommes faits pour le bonheur, le chercher est une nécessité pour nous : mais prenons garde, tout ce qui semble le bonheur ne nous rend pas heureux.

Eh bien ! l'homme, l'homme digne de ce nom cherche d'abord quel est le vrai bonheur et quel chemin nous y mène. Il ne veut pas faire un pas inutile, incertain ; mais le but une fois déterminé, la voie une fois reconnue, il marche, il marche ferme et sûr : ne lui parlez pas de fatigues, de dangers, de sacrifices, il faut atteindre le but, il va.

Chers jeunes gens vous voudrez être des hommes, fiers de votre raison, vous saurez respecter cette noble faculté, sa

voix ne vous trouvera jamais sourds, ses lois jamais rebelles, vous chercherez où est le bonheur digne de l'homme, vous chercherez la voie qui nous y mène.

Mais, je me trompe ; pourrais-je l'oublier : ici on ne se contente pas de rendre de vains hommages à la raison, ici ses leçons sont respectées et suivies, et dès lors le catéchisme est en honneur. Eh ! bien dans ce petit livre dont la raison démontre l'irréfragable autorité et reconnaît la divine excellence, dans ce petit livre vous avez appris avec une sûreté que la philosophie ne donna jamais, avec une clarté, une précision dont elle est incapable, la nature et le chemin du bonheur véritable ; et lorsque plus tard votre raison développée par l'exercice et par l'étude, vous a montré en Dieu, notre créateur, notre principe et notre fin, elle a, seulement, donné le caractère de la science à la sublime leçon répétée dès l'enfance sur les bancs du catéchisme ! C'est Dieu qui m'a créé et mis au monde pour le connaître, l'aimer, le servir et par ce moyen obtenir la vie éternelle.

Allez donc, chers jeunes gens, allez vivre de cette vie de l'homme, de cette vie de l'être raisonnable, allez croître et grandir dans la connaissance de celui qui est la vérité, dans l'amour de celui qui est le bien. Dans cette nature dont la liberté des vacances vous permettra de contempler plus à l'aise le mouvement et l'action, votre œil apercevra sans cesse de nouveaux reflets de l'éternelle beauté, votre cœur saisira de nouveaux épanchements de cette bonté toujours féconde, et vous vous sentirez tous les jours mieux disposés à servir ce maître également puissant et bon, dont le service ennoblit et couronne.

Ah ! sans doute il vous demandera de vous incliner devant Sa Majesté suprême, il vous demandera de reconnaître son domaine et son empire, il vous demandera d'attendre de lui toute force et tout bien, il vous demandera de vous respecter, de vous garder dignes et purs, de cultiver les nobles facultés dont il daigne vous enrichir : il vous demandera de respecter, d'aimer vos parents si dévoués et si bons, tous ceux qui, en des degrés si divers, tiennent sa place auprès de vous ; il vous demandera d'aimer la patrie, de l'aimer jusqu'à la mort. Je les vois ces vaillants volontaires du cœur de celui qui mourut pour sauver le monde ; je les vois marcher intrépides sous une pluie de fer et de feu, ils n'hésitent pas, ils tombent, mais ils ne reculent pas. Ils voient le but, ils se sentent dans le chemin, mourir pour la patrie est pour eux le service demandé, pour celui qui donne le bonheur ; ils meurent, ils sont des hommes.

Chers jeunes gens vous aussi vous serez des hommes, vous le serez toujours, vous

le serez partout. Non, non, vous n'irez pas à l'aventure, en ne vous verra pas ébranlés au premier choc, hésitant devant le moindre obstacle, vous connaissez le but et vous le connaîtrez mieux chaque jour ; vous voudrez l'atteindre. Vous irez sans regarder si on vous suit, sans vous inquiéter de savoir si on vous approuve : vous n'abdiquerez pas votre noble indépendance, vous n'aliénerez pas votre fière liberté : le nombre ne vous entraînera pas, la force ne vous fera pas plier ; seuls, la justice et le droit auront vos services, recevront vos hommages.

Nous croyons devoir prémunir le commerce de notre place contre les manœuvres d'une bande d'escrocs établie en Espagne, laquelle bande a déjà essayé de duper plusieurs maisons de Bordeaux.

La manœuvre dont il s'agit consiste à faire une très-forte commande à exécuter sans le moindre retard, en accompagnant cette commande d'un envoi de traites garnies de beaucoup d'endos, tirées par de bonnes maisons de colonies et acceptées par des maisons de premier ordre de l'Angleterre. Or, les signatures des tireurs et des accepteurs sont ou des faux ou les signatures de raisons sociales homonymes à celles de grandes maisons, combinées de manière à tromper les commerçants qui ne connaissent pas les signatures véritables.

C'est plus que jamais le cas pour les maisons de commerce de notre place de se méfier de toute forte commande de marchandises faciles à déplacer, faite par des inconnus et réglée à l'avance comme il vient d'être dit.

Le conseil municipal de Toulouse vient de voter cinq millions pour la construction d'une Faculté de médecine. Il a adopté les plans des bâtiments.

PRÉVISIONS DU TEMPS POUR LE MOIS D'AOUT.

Les périodes du 1^{er} au 6 et du 24 au 31 seront relativement belles et chaudes, notamment sur le Midi, principalement la première, sauf quelques grains ou orages épars, qui pourront se produire ça et là vers le 1^{er}, 5 et 27.

La période du 7 au 23 présentera un temps variable, principalement sur le Nord, avec grains ou orages vers le « 8, » 12, « 16, 20, 23. » Ces perturbations se produiront tantôt sur une contrée, tantôt sur une autre, mais non régulièrement partout, ce

Ermeline en entendant ces paroles resta atterrée. Elle alla voir si personne ne l'avait entendue et après s'être assurée que tout était tranquille, elle lui dit en sanglotant : — O Marco, pardonnez-moi ; n'est-ce pas mon père ? mais vous ? me parlez-vous ? si vous saviez quel mal vous m'avez fait. Dieu m'est témoin, que je donnerais de bon cœur ma vie pour la vôtre. Par pitié, fuyez ! fuyez loin d'ici ! qui sait si personne ne s'est aperçu de votre présence ? Fuyez, fuyez, au nom de Dieu ; fuyez, au nom de notre amour.

Lui, pour toute réponse, lui saisit la main et lui dit : — Eh bien ! nous partons ?

Mais voyant qu'elle ne bougeait pas :

— Vous ne voulez pas me suivre, s'écria-t-il. Je ne sortirai pas d'ici sans vous. Voyez plutôt.

Et il s'assit en croisant les bras sur sa poitrine, comme un homme décidé à ne faire aucun mouvement.

— J'attendrai jusqu'à demain, ajouta-t-il, quelqu'un viendra ici nécessairement, peut-être votre père. Si vous voulez qu'il ne coure aucun danger, mettez-vous à la fenêtre, criez que Marco est dans votre chambre. Qu'ils viennent ! qu'ils viennent tous ! pour moi je ne fuirai pas.

qui n'arrive jamais.

La grêle, les ravines et les crues locales sont à craindre, ainsi que le défaut d'humidité là où les orages ne sévissent pas, notamment sur le Midi. Point ou peu de pluies étendues. Variations brusques. Chaleurs vives, 1^{re} quinzaine principalement, puis ensuite 3^e dizaine.

Les perturbations les plus fortes se manifesteront vers les époques mêées entre guillemets.

Tonneins, 24 juillet 1876.
NICK (L. d'A...).

DERNIÈRES NOUVELLES

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance du 1^{er} Août.

La Chambre a abordé la discussion du projet de loi qui accorde au ministre de la guerre, sur le budget de 1876, un supplément de crédit de 32 millions 500 francs, en chiffres ronds.

Ce projet de loi n'a donné lieu qu'à une discussion purement théorique. La commission du budget proposait une réduction de 200,000 fr. sur le chapitre relatif au relèvement de la solde. Elle reprochait au ministre de la guerre d'avoir appliqué les nouveaux tarifs avant d'en avoir obtenu l'autorisation de la Chambre. C'est pour infliger un blâme à propos de cette irrégularité, qu'elle retranchait 200,000 fr. de la somme de 3,500,000 fr. applicable à la solde.

À la suite d'un long débat, qui a porté sur l'irrégularité du procédé administratif de M. le ministre de la guerre, la Chambre s'est bornée à constater son droit par une réduction de 3,000 fr. sur le chapitre de la solde.

Après le dépôt de plusieurs projets de loi de chemins de fer qui intéressent la compagnie d'Orléans, la Chambre a passé au budget de la guerre, en supprimant la discussion générale.

La commission du budget a proposé sur ce budget un ensemble de réductions qui s'élèvent à 48 millions. Sur ces 18 millions, elle en applique 13 ou 14 aux dépenses d'appel de réservistes.

M. Léon Renault a d'abord constaté que toutes ces réductions se réduisent, en réalité, à une économie de 10 à 12 millions, économies elle-mêmes douteuses, qui peuvent appeler ultérieurement des demandes forcées de crédits supplémentaires.

M. Léon Renault a ensuite discuté, une par une, toutes les réductions opérées par la commission du budget sur les dépenses de la guerre. Il a aisément démontré que les unes seraient funestes, que les autres sont illusoire ou même

— Nous étions dans l'épouvante et la désolation. Ermeline et moi tout en pleurs, nous pleurions, nous l'implorions comme on n'implore que Dieu. Mais tout était inutile.

Quand Ermeline eut vu qu'il était inébranlable.

— Vous voulez me perdre, lui dit-elle ; je vais vous obéir.

Elle alla s'agenouiller devant une image de la Vierge, suspendue à son chevet, resta un moment en prière, se releva et vint à moi.

— Tu diras à ma mère, murmura-t-elle, mais sa voix fut étouffée par les sanglots. Marco lui prit la main ; elle le suivit machinalement, sans avoir conscience de ce qu'elle faisait.

Mais ils étaient à peine sur le seuil qu'on entendit un grand bruit et des pas qui descendaient précipitamment l'escalier. Le jeune homme prêta un moment l'oreille, puis reculant, il se frappa le front en s'écriant : Il est trop tard.

En un clin d'œil il ferma la porte, poussa le verrou, et d'une main tirant un poignard de son sein, de l'autre il ôta de son cou une chaîne d'or, la brisa en deux parts, en garda une et donna l'autre à Ermeline.

— Ce sera, lui dit-il, le signe de notre foi mutuelle. J'espère revenir promptement

illégales. Après ce remarquable discours qui a constamment captivé l'attention de la Chambre, la séance a été levée.

Versailles, 2 août.

La commission chargée d'examiner le projet relatif au recroisement et au traitement des instituteurs et institutrices primaires s'est réunie ce matin au ministère de l'instruction publique et a entendu les explications que lui a fournies M. le ministre de l'instruction publique sur le projet adopté par la commission. M. le ministre a adopté, en principe, que la nomination des instituteurs n'appartiendrait pas aux préfets des départements, mais il ne s'est pas prononcé sur les modes de nomination des instituteurs par le recteur seul, par le conseil départemental d'instruction publique, par le recteur sur présentation par le conseil départemental. M. le ministre a néanmoins admis que le préfet doit, en principe, faire partie du conseil départemental. Il a accepté ce point admis par la commission, à savoir que le brevet de capacité donne seul le droit d'enseigner, que la simple lettre d'obédience ne peut le donner, mais il a fait des réserves au point de vue des droits acquis et a demandé que cette disposition du projet ne puisse avoir d'effet rétroactif et atteindre des situations acquises actuellement par la lettre d'obédience.

Bourse de Paris

Cours du 3 août.

Rente 3 p. %..... 70.85
— 4 1/2 p. %..... 404.50
— 5 p. %..... 105.92 1/2

VALEURS DIVERSES au comptant.	CLÔTURE du 2 Août.	CLÔTURE précédente
Banque de France..	3.625 »	3.650 »
Crédit foncier.....	725 »	717 30
Orléans-Actions...	1.037 50	1.032 50
Orléans-Obligations.	322 75	322 50
Suez.....	526 25	525 »
Italien 3 %.....	70 95	71 65

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

ment et dans de meilleures conditions qu'aujourd'hui. En tous cas, restez-moi fidèle jusqu'au jour où l'on vous remettra l'autre moitié de la chaîne. Tant que vous ne l'aurez pas, je serai vivant et ne penserai qu'à vous.

Il allait continuer, mais on frappa violemment à la porte. Ouvrant alors une fenêtre qui donnait sur le jardin, il s'élança et disparut.

— J'allai ouvrir la porte. Sept ou huit hommes armés jusqu'aux dents entrèrent et fouillèrent partout. On entendit un grand bruit dans le jardin, ils y coururent aussitôt. Nous entendîmes des cris, le cliquetis des armes, puis tout rentra dans le silence.

Le lendemain, on ne parla dans Milan que de cet événement. On trouva dans le jardin de Crivello deux écuyers massacrés. On nous apprit enfin que Marco était déjà en sûreté. Hors du jardin, il s'aperçut qu'il n'avait plus son armet, il retourna sur ses pas, poussa son cheval droit à celui qui avait ramassé cette partie de son armure, le renversa comme mort d'un coup de poing sur la tempe, sauta à terre, reprit ce qu'il avait perdu, se remit en selle et eut encore le temps de se sauver.

(A suivre).

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT
3 août 1876 (28).

MARCO VISCONTI

HISTOIRE DES TROIS CENTS

Par Tommaso GROSSI (1)

CHAPITRE SEPTIÈME.

(Suite.)

— Je lui tirais la robe et lui disais tout bas de prendre garde à ce qu'elle allait faire. Il s'en aperçut et me mettant la main sur l'épaule, il me dit : Allons, Marianne, laisse-la.

— Il ne dit pas autre chose, mais avec une voix, un regard tels que j'en frémis encore. Je restai comme fascinée.

Ermeline se mit alors à le supplier.

— Voulez-vous, lui disait-elle, que j'abandonne la maison paternelle à cette heure et de cette manière, comme une femme sans mœurs ? que je fasse mourir ma pauvre mère de honte et de douleur ?

(1) Traduit de l'italien par un membre de la Société des Études du Lot.

